REDDITION DE COMPTE – Activités en milieu hydrique - 2025

Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations – Décret 1596-2021/ article 12 et article13) / Règlement transitoire

Nom de la Municipalité : Territoire non organisé Mont-Alexandre

Activité autorisée (entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025)	**Type de milieu hydrique**				Superficie en m^2 du type de milieu hydrique visé par l'activité autorisée
	Rive (✓)	Littoral (✓)	Zone inondable faible courant (✓)	Zone inondable grand courant (✓)	

Nombre total d'autorisation :	0
Formulaire remplie par :	Louis Babin, aménagiste adjoint et fonctionnaire désigné
Date :	13 février 2026

* Transmission des informations à la MRC **au plus tard le 15 mars 2026** par la municipalité (délai de conservation des renseignements par la municipalité : 5 ans)

REDDITION DE COMPTE – Activités en milieu hydrique - 2025

Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations – Décret 1596-2021/ article 12 et article13) / Règlement transitoire

Nom de la Municipalité : Port-Daniel–Gascons

Activité autorisée (entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025)	**Type de milieu hydrique**				Superficie en m^2 du type de milieu hydrique visé par l'activité autorisée
	Rive (✓)	Littoral (✓)	Zone inondable faible courant (✓)	Zone inondable grand courant (✓)	
Raccordement à l'aqueduc municipal	✓	✓			

Nombre total d'autorisation :	1
Formulaire remplie par :	Jinny Allain
Date :	Le 18 mars 2026

* Transmission des informations à la MRC **au plus tard le 13 mars 2026** par la municipalité (délai de conservation des renseignements par la municipalité : 5 ans)

REDDITION DE COMPTE – Activités en milieu hydrique - 2025

Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations – Décret 1596-2021/ article 12 et article13) / Règlement transitoire

Nom de la Municipalité : Ville de Chandler

Activité autorisée (entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025)	**Type de milieu hydrique**				Superficie en m^2 du type de milieu hydrique visé par l'activité autorisée
	Rive (✓)	Littoral (✓)	Zone inondable faible courant (✓)	Zone inondable grand courant (✓)	
Travaux d'aménagement de circuits de vélo de montagne	X				Émissaire de la baie du Grand Pabos
Entretien de l'enrochement existant		X			Golfe du Saint-Laurent
Travaux de réfection du sentier entre le bâtiment administratif et la limite est du terrain	X				Baie du Grand-Pabos

Nombre total d'autorisations :	3
Formulaire rempli par :	Marc-André Noel
Date :	2026-03-09

* Transmission des informations à la MRC **au plus tard le 13 mars 2026** par la municipalité (délai de conservation des renseignements par la municipalité : 5 ans)

REDDITION DE COMPTE – Activités en milieu hydrique - 2025

Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations – Décret 1596-2021/ article 12 et article13) / Règlement transitoire

Nom de la Municipalité : Grande-Rivière

Activité autorisée (entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025)	**Type de milieu hydrique**				Superficie en m^2 du type de milieu hydrique visé par l'activité autorisée
	Rive (✓)	Littoral (✓)	Zone inondable faible courant (✓)	Zone inondable grand courant (✓)	
La Ville de Grande-Rivière n'a pas fourni de bilan à la MRC					

Nombre total d'autorisation :	
Formulaire remplie par :	
Date :	

* Transmission des informations à la MRC **au plus tard le 13 mars 2026** par la municipalité (délai de conservation des renseignements par la municipalité : 5 ans)

REDDITION DE COMPTE – Activités en milieu hydrique - 2025

Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations – Décret 1596-2021/ article 12 et article13) / Règlement transitoire

Nom de la Municipalité : Sainte-Thérèse-de-Gaspé

Activité autorisée (entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025)	**Type de milieu hydrique**				Superficie en m^2 du type de milieu hydrique visé par l'activité autorisée
	Rive (✓)	Littoral (✓)	Zone inondable faible courant (✓)	Zone inondable grand courant (✓)	
Aucune activité autorisée en 2025					

Nombre total d'autorisation :	0
Formulaire remplie par :	Karine Lachance
Date :	2026-03-09

* Transmission des informations à la MRC **au plus tard le 13 mars 2026** par la municipalité (délai de conservation des renseignements par la municipalité : 5 ans)

REDDITION DE COMPTE – Activités en milieu hydrique - 2025

Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations – Décret 1596-2021/ article 12 et article13) / Règlement transitoire

Nom de la Municipalité : Percé

Activité autorisée (entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025)	**Type de milieu hydrique**				Superficie en m^2 du type de milieu hydrique visé par l'activité autorisée
	Rive (✓)	Littoral (✓)	Zone inondable faible courant (✓)	Zone inondable grand courant (✓)	

La Ville de Percé n'a pas fourni de bilan à la MRC

Nombre total d'autorisation :	
Formulaire remplie par :	
Date :	

* Transmission des informations à la MRC **au plus tard le 13 mars 2026** par la municipalité (délai de conservation des renseignements par la municipalité : 5 ans)